

Q. La seule différence entre un excommunié et celui qui enfreint votre mandement, c'est que l'on peut prier pour lui ?

R. L'excommunication est bien plus grave, en ce que l'excommunié est rejeté du sein de l'Eglise, tant qu'il est excommunié.

Q. Enfin, celui qui enfreint votre interdit ainsi édicté par votre lettre-circulaire n'a pas droit de participer aux bénéfices de l'Eglise catholique ?

Objecté à cette question comme ne relevant pas de la contestation et aussi comme ayant déjà été répondue par le témoin.

Objection réservée par le juge.

R. C'est exagéré, cela ; il n'a pas droit aux sacrements, mais il est exagéré de dire qu'il n'a pas droit aux avantages accordés aux fidèles. C'est jouer sur le mot excommunication, toujours.

Q. Je vois qu'il y a deux journaux de mentionnés dans votre circulaire, la *Canada-Revue* et l'*Echo des Deux-Montagnes*, pouvez-vous dire ce qui dans cette circulaire s'applique plus particulièrement à la *Canada-Revue*.

R. Le tout, je pense, ce serait le tout.

Q. Auriez-vous pu, Monseigneur, écrire à votre clergé une lettre privée ?

R. J'aurais pu le faire, mais cela aurait été bien incomplet.

Q. Le résultat n'aurait pas été celui que vous désiriez ?

R. Le peuple ne l'aurait pas su, et je tenais à ce que tous les fidèles le sachent.

Q. Est-ce qu'il arrive quelquefois que l'on envoie des lettres privées comme cela au clergé ?

R. Pour la direction du prêtre, bien entendu.

Q. Pour la direction des fidèles par le prêtre ?

R. Quelquefois, cela dépend des questions dont il s'agit.

Q. Un des évêques de cette province a décliné de publier votre mandement ?

R. Je ne connais pas cet évêque-là.

Q. N'est-il pas vrai que c'est l'évêque de Valleyfield ?

R. Il a publié la lettre comme les autres.

Q. Rigaud est dans le diocèse de Valleyfield ?

R. Oui.

Q. Et dans plusieurs cas, c'a été servilement reproduit, ils ont pris le même texte.

R. Je pense bien qu'ils ont dû prendre pour base le même texte, la plupart d'entre eux ; c'est l'usage aussi, on prend le même texte.

Q. Est-ce que MM. Fréchette, Lebœuf et Globenski, qui sont allés vous voir, vous ont prié de retirer votre censure ?

R. Je ne sais pas si je dois rendre compte de cette conversation, ils étaient censés venir me voir comme évêque. Les choses ne se sont peut-être pas passées comme elles auraient dû se passer.

Q. Vous ont-ils déclaré qu'ils étaient autorisés par la compagnie à agir pour elle ?